

Rapport moral 2019



**Vienne
nature**

Rapport moral 2019

Mesdames, messieurs, élus, représentants associatifs, adhérents, je vous remercie de votre présence à notre assemblée générale 2020.

Le rapport moral que je vous présente n'est pas une synthèse de tous les événements que nous avons connus au cours de l'année 2019, mais la présentation de quelques points saillants.

En 2019, le climat s'invite dans notre quotidien.

Une partie de la jeunesse se mobilise, l'organisation de manifestations mondiales pour le climat est une première. La prise de conscience de l'urgence de réduire les émissions de CO2 s'élargit auprès de la population et les scientifiques nous alertent sur les conséquences imminentes de ce dérèglement climatique.

Au cours de l'année, nous avons connu, des records de température dans nos régions tempérées, une sécheresse persistante et l'assec des rivières sur des kilomètres. Dans le monde, nous avons observé de gigantesques incendies hors de tout contrôle avec la destruction de millions d'espèces. Tous ces constats nous renvoient à notre impuissance et nous interpellent. Sur notre territoire, les conséquences de ces phénomènes aggravent la perte de la biodiversité déjà lourdement impactée par l'emploi massif de produits toxiques de toute nature.

C'est dans ce contexte que notre association se mobilise pour intervenir dans le débat public, mais aussi porter à connaissance nos observations et nos propositions pour préserver notre environnement.

Dans certaines circonstances, le recours à une action juridique s'impose.

Une décision historique pour la défense de l'environnement : par jugement du 6 juin 2019, le Tribunal administratif de Poitiers annule l'arrêté du 7 juillet 2017 de la préfète de la Vienne autorisant l'installation de huit retenues de substitution sur le sous-bassin de la Clouère. Ainsi, après quatre années de débats contradictoires, de réunions d'information, d'explications sur les motifs de notre opposition à ce programme d'installation de 41 réserves de substitution sur le bassin du Clain, le tribunal reconnaissait le bien-fondé de nos arguments.

Mais à notre grande surprise, le jugement est attaqué, l'État fait appel de la décision auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, la procédure est en cours.

Toute cette effervescence au sujet de la ressource en eau et de son partage dans un pays tempéré peut sembler excessive, mais dans un contexte mondial où l'accès à l'eau se raréfie, sa préservation pour les générations futures n'est pas futile.

Un engagement collectif

La préservation des zones humides, enjeu majeur pour le maintien de la biodiversité, s'est concrétisée par la publication d'un document collectif à l'occasion de la journée mondiale des zones humides. Pour soutenir cette initiative, une conférence de presse a été organisée par les associations. Pour donner une suite à cette démarche collective quinze associations se sont regroupées dans un collectif interassociatif afin de renforcer notre visibilité dans le département.

Conclusion

La vie d'une association est façonnée par la vie de ses acteurs, adhérents, bénévoles et salariés. Les membres du conseil d'administration sont, comme les années passées, très actifs. L'arrivée de nouveaux bénévoles doit compenser le départ des premiers, mais il faut le reconnaître : nous manquons de personnes disponibles pour assurer la représentation attendue aux nombreuses instances.

Je tiens à saluer la trésorière qui, depuis quatre années, accompagne notre secrétaire comptable. Le travail de tutorat et de suivi des écritures comptables a permis à la secrétaire comptable d'être autonome. Un grand merci pour son engagement et un petit regret sur sa décision de ne pas renouveler son mandat. Si l'exercice comptable 2019 présenté est conforme aux exigences de la réglementation et peut être validé par Monsieur le Commissaire aux comptes, c'est le résultat d'un accompagnement rigoureux mené par Dominique Finidori.

Le triptyque, adhérents, administrateurs et salariés doit être soutenu et valorisé, cela est une des clés de la vitalité d'une association. Dans ce domaine il n'y a pas de recette miracle, le résultat dépend d'une collaboration dynamique entre tous les acteurs. Une préparation rigoureuse, la prise en compte des compétences et des aspirations de chacun, le respect du travail de tous, et l'envie de partager sont indispensables. Cette volonté de faire ensemble nous anime tous, elle se concrétise dans chaque action et la présentation chaque année du rapport d'activité toujours aussi riche et dense l'atteste.

L'an passé, j'ai fait état de notre fédération Poitou-Charentes Nature. Celle-ci, qui avait connu des difficultés, s'est redressée en 2019 grâce à l'investissement de ses administratrices, administrateurs et des salarié.e.s. À la complexité technique des dossiers s'ajoutent des règles financières gigantesques pour les fonds européens, mais ces dossiers sont enfin conventionnés. Le règlement financier devrait aboutir en 2020.

Enfin je tiens à remercier toutes les personnes qui, par leurs engagements et leur sens du partage, ont permis à notre association de relever les défis et d'être reconnue par les médias, les institutions et nos concitoyens.

Le Président de Vienne Nature
Michel Levasseur



**Vienne
nature**

14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine-le-Comte

www.vienne-nature.fr / contact@vienne-nature.fr

Tél. : 05 49 88 99 04



Couverture : Hyménoptère *Andrena lagopus*, Olivier Pouvreau
4e de couverture : *Stachys palustris*, Norbert Pacorel / Sauvages du Poitou